

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 10 février 2012

Comité de l'adhésion

Paramètres

Mandat

Le Comité de l'adhésion (adhésion des membres) est un comité d'exploitation du chef de la direction de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le chef de la direction à remplir ses responsabilités de contrôle touchant les politiques de l'adhésion de Golf Canada.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Approuver les budgets affectés à l'adhésion pour fins de recommandation au conseil d'administration
- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
- Fournir au besoin des rapports écrits au chef de la direction

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Examiner les politiques et les procédures relatives aux membres et s'assurer qu'elles soient conformes aux règlements de Golf Canada;
- Promouvoir le golf en travaillant de concert avec le Conseil provincial et l'Alliance nationale des associations de golf;
- Mieux faire connaître Golf Canada, ses produits et ses services;
- Surveiller les relations avec les associations de golf provinciales, les clubs membres et les membres individuels;
- Examiner et maintenir le caractère adéquat des programmes et services (proposition de valeur) de manière à satisfaire aux besoins des membres actuels et potentiels de Golf Canada;
- Chaque année, ratifier l'adhésion des nouveaux clubs membres;
- Surveiller les niveaux d'adhésion communiqués et recommander des actions au besoin;
- Examiner et maintenir la définition des catégories de membres;
- Examiner et maintenir la structure de catégories et de frais d'adhésion des membres en ce qui touche son intégration aux associations de golf provinciales;
- Mettre en œuvre des programmes éducatifs destinés aux membres et des programmes de sensibilisation pour tous les golfeurs et les clubs membres, et pour les autres parties prenantes de l'industrie du golf;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada; et
- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca

**Nominations**

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de trois à six personnes, qui seront choisies conjointement par le président (la présidente) du Comité et le chef de la direction, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et de leur intérêt concernant les politiques et les services de Golf Canada relatifs à l'adhésion. Les membres choisis pour faire partie du Comité doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité. Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un gouverneur ou un directeur. Le président (la présidente) peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du chef de la direction. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au chef de la direction dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Love the game.
Grow the game.

golfcanada.ca

Pour l'amour du golf.
Pour l'avenir du golf.